

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon



**Émission par Olympique Lyonnais Groupe
d'obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes
(OSRANE), avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un
montant nominal d'environ 80 millions d'euros à échéance 1^{er} juillet 2023**

**Parité : 2 OSRANE pour 33 actions
Prix unitaire de souscription : 100 euros par OSRANE
Période de souscription : du 1^{er} août 2013 au 14 août 2013 (inclus)**

Lyon, le 30 juillet 2013 – Olympique Lyonnais Groupe (Euronext Paris : OLG) (« **OL Groupe** » ou la « **Société** ») annonce le lancement aujourd'hui d'une émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE) à échéance 1^{er} juillet 2023 (les « **Obligations** ») d'un montant nominal total de 80 250 200 euros, dont la souscription est garantie par Pathé et ICMI, ses deux actionnaires de référence.

Les fonds levés dans le cadre de l'émission des Obligations seront affectés au financement du nouveau stade de Lyon ainsi qu'au refinancement de dépenses déjà engagées dans le cadre de ce projet, dont 9,8 millions € utilisés pour le remboursement d'avances d'associés consenties par Pathé et ICMI à la Société afin de préfinancer une partie des acquisitions foncières.

Jean-Michel Aulas, Président Directeur Général d'OL Groupe, commente : « *Je suis particulièrement fier d'annoncer cette dernière étape de finalisation du plan de financement du Grand Stade. Celle-ci va permettre de lancer la réalisation d'un projet d'envergure européenne, soutenu par la métropole lyonnaise, qui permettra à l'Olympique Lyonnais de disposer de son propre stade en tant que club résident, s'inscrivant ainsi dans le Financial Fair Play de l'UEFA, et d'accueillir tous les plus grands événements sportifs et culturels. Ce stade convivial, hautement sécurisé et à la pointe de la technologie, qui a été conçu à l'instar des grandes réalisations européenne, permettra, de pérenniser le développement économique futur d'Olympique Lyonnais Groupe.* »

Modalités principales de l'émission des Obligations

Les Obligations, d'une valeur nominale unitaire de 100 euros, seront émises au pair le 27 août 2013, date prévue de règlement-livraison. Le produit brut de l'émission sera de 80 250 200 euros (représenté par 802 502 Obligations).

Les Obligations seront rémunérées à maturité par la remise de 20 actions nouvelles ou existantes de la Société par Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

En cas de remboursement anticipé, les Obligations concernées seront rémunérées à la date dudit remboursement anticipé par la remise d'un nombre d'actions nouvelles ou existantes de la Société, compris entre 0 et 18 actions nouvelles ou existantes de la Société (sous réserve

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

d'éventuels ajustements ultérieurs), déterminé en fonction de l'exercice social au cours duquel ledit remboursement prendra effet.

Les Obligations seront remboursées le 1^{er} juillet 2023 (faisant apparaître une durée totale de 9 ans et 308 jours) par la remise de 45 actions nouvelles ou existantes de la Société par Obligation (auxquelles s'ajouteront les actions qui seront remises au titre de la rémunération des Obligations), sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

A tout moment jusqu'à leur échéance, les porteurs pourront demander le remboursement des Obligations en actions à raison de 45 actions nouvelles ou existantes par Obligation auxquelles s'ajoutera à titre de rémunération un nombre d'actions nouvelles ou existantes déterminé comme indiqué ci-avant.

Les Obligations pourront également faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré d'OL Groupe, sous certaines conditions.

Au cours de la période de souscription indiquée ci-après, les Obligations pourront être souscrites par :

- les titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 31 juillet 2013 qui recevront des droits préférentiels de souscription; et
- les cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

33 droits préférentiels de souscription permettront à leurs titulaires de souscrire, à titre irréductible, 2 Obligations. Les souscriptions à titre réductible seront autorisées.

Les Obligations feront l'objet d'une offre au public uniquement en France. La période de souscription des Obligations commencera le 1^{er} août 2013 et se terminera le 14 août 2013 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

L'admission aux négociations des Obligations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011544444 est prévue le 27 août 2013.

Engagements de souscription de certains actionnaires

ICMI et Pathé, qui détiennent à ce jour respectivement 34,17% et 29,87% du capital social de la Société, se sont engagés irrévocablement à souscrire à titre irréductible à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription, soit respectivement 274 182 et 239 676 Obligations, et ne souscriront pas d'Obligations à titre réductible.

ICMI et Pathé se sont également engagés irrévocablement à souscrire à toutes les Obligations non souscrites à titre irréductible ou réductible par les autres titulaires de droits préférentiels de souscription qui leur seraient allouées par le Conseil d'administration de la Société, dans la limite d'un nombre total de 76 913 Obligations pour ICMI et 211 731 Obligations pour Pathé.

Au total, les engagements respectifs d'ICMI et Pathé garantissent, et ce quelles que soient les souscriptions par les autres titulaires de DPS, la souscription de la totalité de l'émission soit 802 502 Obligations.

Cette émission est dirigée par Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité de Chef de File et Teneur de Livre et par CM-CIC Securities et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en qualité de Co-Chefs de File.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Mise à disposition du prospectus

Un prospectus composé (i) d'un document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 octobre 2012 sous le numéro D.12-0951, (ii) d'une actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 29 juillet 2013 sous le numéro D.12-0951-A01 ainsi que (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) a reçu le visa n°13-431 de l'AMF en date du 29 juillet 2013. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (350, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon), sur son site Internet (www.olweb.fr), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des établissements financiers suivants : Société Générale Corporate & Investment Banking, CM-CIC Securities et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant aux pages 28 à 35 du document de référence, aux sections 4 et 5 de l'actualisation du document de référence et à la section 2 de la note d'opération.

A propos de OL Groupe

Organisé autour de l'Olympique Lyonnais, club de football fondé en 1950 et dirigé par Jean-Michel Aulas depuis 1987, OL Groupe est un acteur leader du secteur du divertissement et de médias en France.

Son modèle de développement s'articule autour de 5 produits d'activités complémentaires :

- *Billetterie,*
- *Partenariats et publicité,*
- *Droits marketing et TV,*
- *Produits de la marque*
- *Trading de joueurs.*

Le Groupe compte 256 collaborateurs (effectif moyen au 31 décembre 2012).

Pour l'exercice 2012/2013 (clôturant le 30 juin), les produits des activités se sont élevés à 137,3 M€.

Relations investisseurs

Contact : Laurence Morel Garrett

OL Groupe

Tel : +33 4 26 29 67 00
Fax : +33 4 26 29 67 18

Email:
dirfin@olympiquelyonnais.com
www.olweb.fr

Euronext Paris - compartiment C

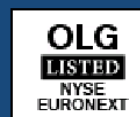
Indices : CAC Small - CAC Mid & Small - CAC All-Tradable - CAC All-Share - CAC Consumer Services - CAC Travel & Leisure

Code ISIN : FR0010428771

Reuters : OLG.PA

Bloomberg : OLG FP

ICB : 5755 Services de loisirs



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°13-431 en date du 29 juillet 2013 de l'Autorité des marchés financiers

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Eléments** », qui sont présentés en cinq Sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Revente ou placement final des valeurs mobilières	Sans objet.
Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur	Olympique Lyonnais Groupe (Sigle : OL Groupe) (la « Société », « Olympique Lyonnais Groupe » ou « OL Groupe »)
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine de l'Emetteur	<p>Siège social : 350, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon.</p> <p>Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'administration.</p> <p>Droit applicable : droit français.</p> <p>Pays d'origine : France.</p>

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

B.3	<p>Nature des opérations et principales activités de l'Emetteur</p>	<p>OL Groupe est un acteur leader du secteur du divertissement et de médias en France.</p> <p>Son modèle de développement s'articule autour de 5 produits d'activités complémentaires :</p> <p>Billetterie, Partenariats et publicité, Droits marketing et TV, Produits de la marque Trading de joueurs.</p> <p>Le Groupe compte 256 collaborateurs (effectif moyen au 31 décembre 2012).</p> <p>Pour l'exercice 2012/2013 (clôture le 30 juin), les produits des activités se sont élevés à 137,3 M€.</p>
B.4a	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Résultats annuels 2012/2013</p> <p>Dans un contexte économique défavorable, le total des produits des activités s'élève à 137,3 M€ au 30 juin 2013, en recul de 6,7%, malgré la non-participation du club en Champions League cette saison. Nonobstant la baisse des produits des activités liée à l'absence de Champions League au cours de la saison 2012/2013, la poursuite de la stratégie mise en place depuis 2 ans a permis une réduction conséquente de la masse salariale et des amortissements joueurs dont l'incidence estimée représente environ 29 M€, dépassant ainsi l'objectif de 20 M€ que le Groupe s'était fixé initialement pour l'exercice.</p> <p>Bien que le club n'ait pas réalisé au 30 juin 2013, l'ensemble des cessions de joueurs qu'il aurait souhaité, le résultat avant impôts estimé à ce jour, non audité par les commissaires aux comptes et avant impact éventuel d'événements post-clôture liés au mercato, devrait se situer aux alentours de -19 M€, ce qui traduirait une amélioration de près de 18 M€ par rapport à l'exercice précédent (-36,6 M€), et ce malgré l'absence de Champions League dont l'impact sur les revenus du Groupe a été d'environ 20 M€.</p> <p><i>* il est rappelé que l'ensemble des éléments chiffrés et non chiffrés ci-dessus sont estimés, non audités, et n'ont pas fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Administration, arrêté qui interviendra le 15 octobre prochain.</i></p> <p>Perspectives d'avenir</p> <p>Pour la saison 2013/2014, OL Groupe confirme son objectif de retour à un équilibre d'exploitation, en conservant une équipe professionnelle de qualité permettant de participer aux compétitions européennes tout en restant en adéquation avec la stratégie du Conseil d'Administration et les règles du Financial Fair Play. Cet objectif de retour à l'équilibre d'exploitation repose d'une part sur des résultats sportifs dans la continuité de ceux réalisés sur les 15 dernières années, c'est-à-dire une présence dans le haut du tableau du championnat de Ligue 1 ainsi qu'une participation en Champions League, et d'autre part sur la réalisation du plan de cessions de joueurs (<i>il s'entend hors impact éventuel de la mise en application de la taxe à 75 % dont le risque est décrit au point D.1 ci-après</i>).</p> <p>La poursuite de la stratégie d'allègement de la masse</p>

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p>salariale devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mercato d'été et devrait avoir un impact positif très sensible sur la masse salariale et les charges d'amortissements joueurs de l'exercice 2013/2014.</p> <p>Grace à la capitalisation sur le centre de formation, les joueurs cédés devraient être majoritairement remplacés par de jeunes talents issus de l'Academy, avec des recrutements externes ciblés et dans une enveloppe financière très contenue.</p> <p>La finalisation de l'ensemble des contrats de financement du projet du Grand Stade devrait permettre de lancer auprès de Vinci l'ordre de service de construction du stade pour une mise en service de celui-ci au cours de la saison 2015/2016.</p> <p>Ces dispositifs permettraient de passer dès le dernier trimestre 2013, à une phase plus active de commercialisation de produits marketing imaginés dans le cadre du Grand Stade et de renforcer les actions commerciales pour les programmes de vente de charges foncières relatives aux hôtels, centre de loisirs, clinique du sport et immobilier de bureaux, et de façon plus globale de tous les produits visés pendant la phase de construction.</p> <p>A moyen terme, la mise en service du Grand Stade devrait, à l'instar des autres stades modernes de grands clubs situés dans les grandes métropoles européennes, contribuer à une appréciation significative des revenus du Groupe et ainsi pérenniser la compétitivité économique et sportive de la société.</p> <p>Financement du Grand Stade de Lyon</p> <p>Suite aux accords en date du 26 juillet 2013, le financement du projet du Grand Stade (comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'ouvrage, l'acquisition du foncier, l'aménagement, les études, les honoraires et coûts de financement), porté par la Foncière du Montout, détenue à 100 % par OL Groupe, estimé à 405 millions d'euros, sera mis en place comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un apport en fonds propres d'un montant total d'environ 135 millions d'euros ; - Un financement obligataire d'un montant total d'environ 112 millions d'euros, étant précisé que ce financement sera souscrit à hauteur de 32 millions par la Caisse des dépôts et consignations et à hauteur de 80 millions d'euros par le groupe Vinci ; - Un financement bancaire et par location financière d'un montant total d'environ 145 millions d'euros ; et - Les revenus d'exploitation pendant la phase de construction (à travers notamment le <i>namings</i> et la commercialisation d'espaces), d'un montant total d'environ 13 millions d'euros.
B.5	Groupe auquel l'Emetteur appartient	<p>Au 30 juin 2013, la Société est à la tête d'un groupe de sociétés comprenant, 8 filiales consolidées (6 opérationnelles et 2 sociétés civiles immobilières), toutes situées en France.</p>

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

B.6 Principaux actionnaires			
Actionnaires	Au 30 juin 2013		
	Nombre d'actions	% du capital	% en droits de vote⁽³⁾
ICMI ⁽¹⁾	4 524 008	34,17	43,75
Pathé	3 954 683	29,87	28,56
Administrateurs ⁽²⁾	663 338	5,00	4,46
GL events	313 652	2,37	3,03
ND investissement	149 341	1,13	1,44
Auto-détention	371 782	2,80	NA
Public	3 264 483	24,66	18,76
Total	13.241.287	100 %	100 %

⁽¹⁾ Au 30 juin 2013, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95% de la société ICMI représentant 99,96 % des droits de vote. de cette société
⁽²⁾ Il s'agit des administrateurs autres que les sociétés ICMI et GL events
⁽³⁾ Toutes les actions, entièrement libérées, inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans, confèrent un droit de vote double à leur titulaire

La Société est contrôlée par ICMI comme décrit ci-dessus. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires conclu entre ses actionnaires.

B.7 Informations financières historiques clés sélectionnées (consolidées) et données comparatives

Données annuelles et comparatives

Compte de résultat consolidé

(en Keuros)	Exercice clos au 30 juin (données auditées)		
	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010
Produits des activités	147,092	154,558	160,192
Résultat opérationnel courant	-33,746	-35,550	-52,623
Résultat financier	-2,845	-1,853	-838
Résultat avant impôt	-36,591	-37,402	-53,461
Résultat net	-27,937	-28,017	-35,124
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	-28,016	-28,033	-35,352
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	78	15	228

Bilan consolidé

(en Keuros)	Exercice clos au 30 juin (données auditées)		
	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010
Actif non courant	137,924	150,364	177,453
<i>Dont Contrats joueurs</i>	62 397	92 879	119 845
<i>Dont autres immobilisations incorporelles et corporelles</i>	41 378	30 506	22 878
<i>Dont créances sur contrats joueurs</i>	73	1 360	12 548
<i>Dont autres actifs financiers, participations et impôts différés</i>	34 076	25 619	22 182
Actif courant	64,325	109,602	105,822

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

<i>Dont stocks et créances clients</i>	22 526	38 590	13 325
<i>Dont créances sur contrats joueurs</i>	10 380	18 857	26 896
<i>Autres actifs financiers courants</i>	10 922	15 767	19 817
<i>Trésorerie et équivalents trésorerie</i>	20 495	36 388	45 783
Total Actif	202,248	259,966	283,275
Capitaux propres	76,676	104,664	130,779
Passif non courant	45,604	40,834	41,467
<i>Emprunts et dettes financières</i>	24 133	31 144	25 371
<i>Dettes sur contrats joueurs</i>	1 034	9 062	15 360
<i>Autres passifs non courants et impôts différés</i>	20 437	628	735
Passif courant	79,968	114,469	111,029
<i>Dettes financières</i>	1 782	1 733	14 581
<i>Dettes sur contrats joueurs</i>	13 117	32 929	39 415
<i>Fournisseurs, dettes fiscales et sociales</i>	43 592	46 541	42 179
<i>Autres passifs et provisions</i>	21 477	33 266	14 855
Total Passif	202,248	259,966	283,275

Tableaux des flux de trésorerie consolidé

<i>(en Keuros)</i>	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010
Flux de trésorerie généré par l'activité	-6,636	-10,019	-3,224
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-19,480	-4,491	-42,089
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	10,131	14,737	-20,965
Variation de trésorerie	-15,985	228	-66,278
Trésorerie de clôture	20 294	36 279	36 051

Données relatives à la période du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2012

Compte de résultat

<i>(en Keuros)</i>	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Produits des activités	76,465	85,721
Résultat opérationnel courant	-7,329	-6,179
Résultat financier	-1,100	-960
Résultat avant impôt	-8,430	-7,139
Résultat net	-8,917	-4,616
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	-8,846	-4,592
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	-71	-24

Bilan

<i>(en Keuros)</i>	Au 31/12/2012	Au 30/06/2012
Actif non courant	151,777	137,924
<i>Dont Contrats joueurs</i>	55 451	62 297
<i>Dont autres immobilisations incorporelles et corporelles</i>	56 386	41 378

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

<i>Dont créances sur contrats joueurs</i>	3 923	73
<i>Dont autres actifs financiers, participations et impôts différés</i>	36 018	34 076
Actif courant	98,248	64,325
<i>Dont stocks et créances clients</i>	55 066	22 526
<i>Dont créances sur contrats joueurs</i>	13 703	10 380
<i>Autres actifs financiers courants</i>	18 075	10 922
<i>Trésorerie et équivalents trésorerie</i>	11 103	20 495
Total Actif	250,025	202,248
Capitaux propres	67,797	76,676
Passif non courant	45,621	45,604
<i>Emprunts et dettes financières</i>	24 144	24 133
<i>Dettes sur contrats joueurs</i>	0	1 034
<i>Autres passifs non courants et impôts différés</i>	21 477	20 437
Passif courant	136,605	79,968
<i>Dettes financières</i>	26 867	1 782
<i>Dettes sur contrats joueurs</i>	20 004	13 117
<i>Fournisseurs, dettes fiscales et sociales</i>	46 725	43 592
<i>Autres passifs et provisions</i>	43 009	21 477
Total Passif	250,025	202,248

Tableaux des flux de trésorerie consolidé

<i>(en Keuros)</i>	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Flux de trésorerie généré par l'activité	-31,422	-17,067
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-1,799	-20,808
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	24,186	9,661
Variation de trésorerie	-9 035	-28 215
Trésorerie de clôture	11,259	8,064

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Changement(s) significatif(s) de la situation financière de la Société et de son résultat d'exploitation intervenus depuis la publication des comptes consolidés semestriels :

Résultats annuels 2012/2013

Dans un contexte économique défavorable, le total des produits des activités s'élève à 137,3 M€ au 30 juin 2013, en recul de 6,7%, malgré la non-participation du club en *Champions League* cette saison. Nonobstant la baisse des produits des activités liée à l'absence de *Champions League* au cours de la saison 2012/2013, la poursuite de la stratégie mise en place depuis 2 ans a permis une réduction conséquente de la masse salariale et des amortissements joueurs dont l'incidence estimée représente environ 29 M€, dépassant ainsi l'objectif de 20 M€ que le Groupe s'était fixé initialement pour l'exercice.

Bien que le club n'ait pas réalisé au 30 juin 2013, l'ensemble des cessions de joueurs qu'il aurait souhaité, le résultat avant impôts estimé à ce jour, non audité par les commissaires aux comptes et avant impact éventuel d'évènements post-clôture liés au mercato, devrait se situer aux alentours de -19 M€, ce qui traduirait une amélioration de près de 18 M€ par rapport à l'exercice précédent (-36,6 M€), et ce malgré l'absence de *Champions League* dont l'impact sur les revenus du Groupe a été d'environ 20 M€.

** il est rappelé que l'ensemble des éléments chiffrés et non chiffrés ci-dessus sont estimés, non audités, et n'ont pas fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Administration, arrêté qui interviendra le 15 octobre prochain.*

En outre, ainsi qu'indiqué au point B.4a du présent résumé, les accords en vue du financement du Grand Stade de Lyon ont été conclus le 26 juillet 2013.

B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	<p>Résultats annuels 2012/2013</p> <p>Dans un contexte économique défavorable, le total des produits des activités s'élève à 137,3 M€ au 30 juin 2013, en recul de 6,7%, malgré la non-participation du club en <i>Champions League</i> cette saison. Nonobstant la baisse des produits des activités liée à l'absence de <i>Champions League</i> au cours de la saison 2012/2013, la poursuite de la stratégie mise en place depuis 2 ans a permis une réduction conséquente de la masse salariale et des amortissements joueurs dont l'incidence estimée représente environ 29 M€, dépassant ainsi l'objectif de 20 M€ que le Groupe s'était fixé initialement pour l'exercice.</p> <p>Bien que le club n'ait pas réalisé au 30 juin 2013, l'ensemble des cessions de joueurs qu'il aurait souhaité, le résultat avant impôts estimé à ce jour, non audité par les commissaires aux comptes et avant impact éventuel d'évènements post-clôture liés au mercato, devrait se situer aux alentours de -19 M€, ce qui traduirait une amélioration de près de 18 M€ par rapport à l'exercice précédent (-36,6 M€), et ce malgré l'absence de <i>Champions League</i> dont l'impact sur les revenus du Groupe a été d'environ 20 M€.</p> <p><i>* il est rappelé que l'ensemble des éléments chiffrés et non chiffrés ci-dessus sont estimés, non audités, et n'ont pas fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Administration, arrêté qui interviendra le 15 octobre prochain.</i></p>

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p>Perspectives d'avenir</p> <p>Pour la saison 2013/2014, OL Groupe confirme son objectif de retour à un équilibre d'exploitation, en conservant une équipe professionnelle de qualité permettant de participer aux compétitions européennes tout en restant en adéquation avec la stratégie du Conseil d'Administration et les règles du Financial Fair Play. Cet objectif de retour à l'équilibre d'exploitation repose d'une part sur des résultats sportifs dans la continuité de ceux réalisés sur les 15 dernières années, c'est-à-dire une présence dans le haut du tableau du championnat de Ligue 1 ainsi qu'une participation en Champions League, et d'autre part sur la réalisation du plan de cessions de joueurs (<i>il s'entend hors impact éventuel de la mise en application de la taxe à 75 % dont le risque est décrit au point E.1 ci-après</i>).</p> <p>La poursuite de la stratégie d'allègement de la masse salariale devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mercato d'été et devrait avoir un impact positif très sensible sur la masse salariale et les charges d'amortissements joueurs de l'exercice 2013/2014.</p> <p>Grace à la capitalisation sur le centre de formation, les joueurs cédés devraient être majoritairement remplacés par de jeunes talents issus de l'Academy, avec des recrutements externes ciblés et dans une enveloppe financière très contenue.</p> <p>La finalisation de l'ensemble des contrats de financement du projet du Grand Stade devrait permettre de lancer auprès de Vinci l'ordre de service de construction du stade pour une mise en service de celui-ci au cours de la saison 2015/2016.</p> <p>Ces dispositifs permettraient de passer dès le dernier trimestre 2013, à une phase plus active de commercialisation de produits marketing imaginés dans le cadre du Grand Stade et de renforcer les actions commerciales pour les programmes de vente de charges foncières relatives aux hôtels, centre de loisirs, clinique du sport et immobilier de bureaux, et de façon plus globale de tous les produits visés pendant la phase de construction.</p> <p>A moyen terme, la mise en service du Grand Stade devrait, à l'instar des autres stades modernes de grands clubs situés dans les grandes métropoles européennes, contribuer à une appréciation significative des revenus du Groupe et ainsi pérenniser la compétitivité économique et sportive de la société.</p>
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.17	Notation financière	L'émission des Obligations (telles que définies ci-après) n'a pas fait l'objet d'une demande de notation. Le Groupe ne fait l'objet d'aucune notation financière.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification	Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes de la Société (OSRANE) (les « Obligations »). Les Obligations sont soumises au

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

	des valeurs mobilières	droit français. Code ISIN FR0011544444.
C.2	Devise d'émission	euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	A la date du Prospectus, le capital social de la Société est de 20.126.756,24 euros et est divisé en 13.241.287 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,52 euro, toutes entièrement libérées.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet.
C.7	Politique en matière de dividendes	La Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices. La politique de distribution de dividendes est définie par le Conseil d'administration, après analyse notamment des résultats et de la situation financière du Groupe. Compte tenu de la priorité donnée au financement du Grand Stade de Lyon et ses modalités, la Société n'envisage pas à ce jour de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer des dividendes.
C.8	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>Droits attachés aux Obligations</p> <p>Les Obligations seront remboursées en actions nouvelles ou existantes de la Société et donnent droit à une rémunération sous forme d'actions nouvelles ou existantes de la Société, dans les conditions résumées ci-après.</p> <p>Rang des Obligations</p> <p>Engagements subordonnés, directs, inconditionnels et non assortis de sûretés. Compte tenu de leur caractère subordonné, en cas de liquidation judiciaire de la Société, le paiement de la rémunération et le remboursement du principal dû au titre des Obligations sera subordonné au paiement préalable de l'ensemble des créances non subordonnées de la Société, y compris les OCEANE 2015.</p> <p>Maintien des Obligations à leur rang</p> <p>Interdiction pour la Société, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, de consentir de sûretés réelles sur tout ou partie de ses actifs ou revenus, au bénéfice de titulaires d'autres obligations subordonnées qui seraient émises par la Société sans consentir les mêmes sûretés au même rang aux titulaires des Obligations.</p>
C.9	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>Rémunération – Intérêt</p> <p><i>En cas de remboursement normal à la Date d'Echéance</i> (telle que définie ci-après) : les Obligations en circulation seront rémunérées à maturité par la remise de 20 actions nouvelles ou existantes de la Société par Obligation, sous réserve d'ajustements ultérieurs (l' « Intérêt »).</p> <p><i>En cas de remboursement anticipé au gré des titulaires ou de la Société</i> : les Obligations faisant l'objet d'un remboursement anticipé seront rémunérées à la date dudit remboursement anticipé par la remise d'un nombre</p>

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

d'actions nouvelles ou existantes de la Société déterminé en fonction de l'exercice au cours duquel se situe la Date d'Effet (telle que définie ci-après), comme indiqué ci-après, sous réserve d'ajustements ultérieurs (l' « **Intérêt Echu** ») :

<i>Exercice</i>	<i>Nombre d'actions</i>
<i>Date d'Emission – 30/06/2014</i>	<i>0</i>
<i>1/07/2014 - 30/06/2015</i>	<i>2</i>
<i>1/07/2015 - 30/06/2016</i>	<i>4</i>
<i>1/07/2016 - 30/06/2017</i>	<i>6</i>
<i>1/07/2017 - 30/06/2018</i>	<i>8</i>
<i>1/07/2018 - 30/06/2019</i>	<i>10</i>
<i>1/07/2019 - 30/06/2020</i>	<i>12</i>
<i>1/07/2020 - 30/06/2021</i>	<i>14</i>
<i>1/07/2021 - 30/06/2022</i>	<i>16</i>
<i>1/07/2022 - 30/06/2023</i>	<i>18</i>

Dans tous les cas, la Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Des informations sur les performances passées et futures de l'action sont diffusées par NYSE Euronext (<https://europeanequities.nyx.com>). Toute perturbation du marché ou du règlement fait l'objet d'une information par l'entreprise de marché.

Le nombre d'actions remises au titre du remboursement et de la rémunération sera ajusté en cas d'opération financière conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux modalités contractuelles des Obligations.

Les services d'agent de calcul pour les besoins du paiement de la rémunération des Obligations en actions seront assurés par CM-CIC Securities.

S'agissant de l'influence des fluctuations de l'action OL Groupe sur la performance de l'investissement en Obligations, se reporter au paragraphe « *Taux de rendement actuariel annuel brut* » ci-après.

Date d'entrée en jouissance

Date d'émission, de jouissance et de règlement des Obligations prévue le 27 août 2013 (la « **Date d'Emission** »).

Date d'Echéance

Le 1^{er} juillet 2023 (la « **Date d'Echéance** »).

Durée de l'emprunt

9 ans et 308 jours.

Amortissement normal des Obligations

En totalité le 1^{er} juillet 2023 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement en actions de la Société. Chaque Obligation, d'une valeur nominale de 100 euros, sera remboursée par la

remise de 45 actions nouvelles ou existantes de la Société, sous réserve d'ajustements ultérieurs (le « **Ratio de Remboursement** »).

Amortissement anticipé au gré de la Société des Obligations

- A tout moment, à compter du 1^{er} juillet 2017, en totalité, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement en actions nouvelles ou existantes de la Société dès lors que la moyenne arithmétique (calculée sur une période de 10 jours de bourse consécutifs choisis par la Société parmi les 20 jours de bourse qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé) des produits de premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris (tel que défini ci-après) et du Ratio de Remboursement (tel que défini ci-après) en vigueur à chacune de ces dates excède 160% de la valeur nominale d'une Obligation soit 160 euros.
- A tout moment, pour tout ou partie des Obligations, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange.

Remboursement anticipé au gré des titulaires des Obligations

A tout moment à compter de la Date d'Emission et jusqu'au septième jour ouvré (inclus) précédant la Date d'Echéance ou la date de remboursement anticipée fixée par la Société, le titulaire d'Obligations pourra, à son gré, demander le remboursement anticipé, de tout ou partie, de ses Obligations (le « **Droit à Remboursement** »).

Toute demande d'exercice du Droit à Remboursement par le titulaire d'une Obligation parvenue à l'Agent Centralisateur au cours d'un mois civil prendra effet à la date la plus proche entre : (i) le dernier jour ouvré dudit mois civil ; et (ii) le septième jour ouvré qui précède la date fixée pour le remboursement (la « **Date d'Effet** »).

Dans tous les cas d'amortissement normal ou anticipé ou de remboursement, la Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Exigibilité anticipée des Obligations

Dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une procédure de conciliation en application des articles L.611-4 et suivants du Code de commerce, d'une procédure de liquidation judiciaire ou d'une cession totale de ses actifs, le Représentant de la Masse (tel que défini ci-après) pourra, sur décision de l'assemblée des titulaires d'Obligations, rendre exigible la totalité des Obligations à un prix égal au pair majoré, lorsque cela sera possible, du montant en espèces correspondant à l'Intérêt Échu.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Taux de rendement actuariel annuel brut

Sur la base de trois cours théoriques de l'action ex-droit préférentiel de souscription ci-dessous et en fonction de la date à laquelle intervient le remboursement des Obligations, on trouvera dans les tableaux ci-dessous une estimation des taux de rendements actuariels bruts obtenus par un souscripteur pour certaines hypothèses de croissance annuelle de l'action :

Cours ex-droit: 2,05 euros

Croissance annuelle du cours de l'action comprise...	Taux de rendement actuariel annuel brut compris...
...entre -5% à 0%	...entre -13,69% et 2,96%
...entre 0% et 5%	...entre -9,15% et 8,11%
...entre 5% et 10%	...entre -4,60% et 13,25%

Cours ex-droit: 1,85 euros

Croissance annuelle du cours de l'action comprise...	Taux de rendement actuariel annuel brut compris...
...entre -5% à 0%	...entre -23,60% et 1,89%
...entre 0% et 5%	...entre -19,58% et 6,99%
...entre 5% et 10%	...entre -15,56% et 12,08%

Cours ex-droit : 1,64 euros

Croissance annuelle du cours de l'action comprise...	Taux de rendement actuariel annuel brut compris...
...entre -5% à 0%	...entre -33,80% et 0,65%
...entre 0% et 5%	...entre -30,32% et 5,68%
...entre 5% et 10%	...entre -26,83% et 10,72%

Droit applicable

Droit français.

Représentants des titulaires d'Obligations

- *Représentant titulaire de la masse des titulaires d'Obligations :*

Marc Lacan

2, rue Lamennais 75008, Paris, France

- *Représentant suppléant de la masse des titulaires d'Obligations :*

Frédérique Mondange

52 Quai Paul Sedaillan, 69009 Lyon, France

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

C.10	Lien du paiement des intérêts avec un instrument dérivé	Sans objet.
C.11	Demande d'admission à la négociation	Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (« Euronext Paris ») ainsi qu'aux opérations d'Euroclear France. Leur cotation est prévue le 27 août 2013, sous le code ISIN FR0011544444.
C.22	Informations concernant les actions sous-jacentes	<p>Description de l'action sous-jacente</p> <p>A la date du Prospectus, les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris (code ISIN FR0010428771) sous le libellé « OL Groupe ».</p> <p>L'action OL Groupe est classée dans le secteur 5755 « Services de Loisirs » de la classification sectorielle ICB.</p> <p>Devise</p> <p>Les actions de la Société sont libellées en euros.</p> <p>Droits attachés aux actions sous-jacentes et modalités d'exercice de ces droits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions nouvelles émises au titre du remboursement des Obligations ou du paiement de l'Intérêt ou alternativement de l'Intérêt Echu correspondant porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social dans lequel se situe la Date d'Effet (telle que définie ci-avant), en cas d'exercice du Droit au Remboursement par le titulaire ou la date de remboursement anticipé, en cas de remboursement anticipé au gré de l'Emetteur. <p>Les actions nouvelles feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris sur une deuxième ligne de cotation jusqu'à leur assimilation aux actions existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions existantes remises au titre du remboursement des Obligations ou du paiement de l'Intérêt ou alternativement de l'Intérêt Echu porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement négociables en bourse. <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Un droit de vote double est conféré aux actions détenues au nominatif depuis au moins deux ans par un même actionnaire (article 11 des statuts de la Société).</p>

		<p align="center">Restrictions à la libre négociabilité</p> <p>Sans objet.</p>
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l’Emetteur ou à son secteur d’activité	<p>Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque propres à l’Emetteur ainsi qu’à l’ensemble de ses filiales opérationnelles et l’association Olympique Lyonnais (le « Groupe ») et à son activité qui incluent notamment les principaux risques suivants :</p> <p>(i) <u>risques liés au secteur d’activité</u>, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à l’impact des résultats sportifs sur le Groupe dans la mesure où une part importante des revenus du Groupe dépend, directement ou indirectement, des résultats sportifs de l’Olympique Lyonnais ; - les risques de dépendance vis-à-vis des revenus issus des droits télévisuels et aux incertitudes liées à leur évolution car les droits télévisuels constituent l’une des principales sources de revenus du Groupe ; - les risques liés à la résiliation ou au non-renouvellement des contrats de partenariats, ceux-ci constituant l’une des principales sources de revenus du Groupe ; et - les risques liés à la perte de licence d’un joueur clé en raison de la valeur des joueurs de l’Olympique Lyonnais qui représente une part significative des actifs du Groupe. <p>(ii) <u>risques liés à l’environnement juridique</u>, tels que (i) les risques liés aux règles, et le cas échéant, au changement des règles relatives au transfert des joueurs car une part significative des revenus du Groupe provient de la cession de joueurs, et (ii) les risques liés à l’éventualité d’une mise en place de la taxe à 75 %, qui serait due par les entreprises pendant une période de 2 ans et appliquée sur la tranche des revenus supérieurs à 1 M€ annuel (telle qu’annoncée par le gouvernement en avril 2013).</p> <p>(iii) <u>risques liés au projet de développement du nouveau stade</u> : (a) <u>concernant sa construction et son financement</u> : s’agissant d’un processus long et complexe faisant intervenir de nombreux paramètres et notamment des événements extérieurs au Groupe, tels que l’obtention d’autorisations administratives (objets de recours, à ce jour), certains événements sont susceptibles d’entraîner des délais et coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, et (b) <u>concernant les perspectives de revenus et de rentabilité</u>, un aléa sportif et une moindre performance commerciale pourraient avoir un impact négatif sur les revenus liés aux ventes de billets et à l’utilisation du stade, aux partenariats et au <i>namings</i>. Par ailleurs, la Société devra faire face à des</p>

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p>décaissements liés au remboursement de l'endettement lié au Grand Stade ce qui pourrait réduire sa capacité à trouver de nouveaux financements dans le futur.</p> <p>(iv) <u>autres risques</u>, tels que les risques liés (a) aux atteintes à la marque OL, dont l'exploitation génère une partie importante des revenus du Groupe, (b) aux hommes clés, le succès du Groupe dépendant largement du travail et de l'expertise de son Président, de ses cadres dirigeants et du personnel sportif et technique, (c) à la conjoncture de crise économique, qui pourraient avoir des conséquences au niveau de la politique fiscale française, ainsi que les risques financiers (tels que les risques de liquidité, de taux, de change et les risques sur actions).</p>
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux valeurs mobilières</p>	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux Obligations figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait offrir une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; - Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; - Les Obligations sont des titres financiers complexes comprenant notamment une composante obligataire et surtout une composante liée aux actions de la Société et ne sont pas nécessairement appropriées pour tous les investisseurs ; - Les Obligations sont remboursées et rémunérées par la remise d'actions OL Groupe. En conséquence, les titulaires pourront perdre tout ou partie de leur investissement initial et la contre-valeur en espèces des actions reçues par les titulaires des Obligations au titre du remboursement des Obligations ainsi que de la rémunération des Obligations dépendra du cours de l'action de la Société, auquel ils pourraient céder lesdites actions à la Date d'Echéance ou à la date du remboursement anticipé des Obligations, de sorte que ladite contre-valeur est incertaine et sujette aux mêmes facteurs de risques et volatilité que ceux concernant la valeur des actions de la Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société ou les conditions économiques générales. Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

		<p>Société ;</p> <ul style="list-style-type: none">- La rémunération des Obligations, exclusivement en actions de la Société, sera variable en fonction de la date de remboursement et sera versée intégralement à la date de remboursement ;- Le titulaire des Obligations ne disposera d'aucun droit sur les actions avant la date de remboursement ou, selon le cas, la date de paiement de l'Intérêt ou alternativement de l'Intérêt Echu ;- La rémunération des Obligations procède par ailleurs d'un mécanisme par paliers et ne fait pas l'objet d'une capitalisation ;- Les Obligations sont des titres subordonnés. Ainsi en cas de liquidation judiciaire de la Société, le paiement de la rémunération et le remboursement du principal dû au titre des Obligations sera subordonné au paiement préalable de l'ensemble des créances non subordonnées de la Société et notamment aux OCEANE 2015 (telles que présentées au point E.3 ci-après) ;- Les modalités des Obligations pourraient être modifiées par une assemblée générale des titulaires d'Obligations ;- Il n'est pas certain qu'un marché se développe pour les Obligations. Si un tel marché se développait, il ne peut être exclu que le prix de marché des Obligations soit soumis à une forte volatilité ;- Le prix de marché des Obligations dépendra de nombreux paramètres (cours de l'action de la Société, volatilité, taux d'intérêt, risque de crédit, niveau de dividende, etc.) ;- Les titulaires d'Obligations bénéficient d'une protection anti-dilutive limitée ;- Les stipulations applicables aux Obligations pourraient être écartées en cas d'application à la Société du droit français des entreprises en difficulté ;- Les acheteurs et vendeurs potentiels des Obligations peuvent être tenus de payer des impôts, des taxes ou des droits similaires dans le pays où les Obligations sont transférées ou dans d'autres pays ;- Le rang des Obligations laisse dans une certaine limite la Société libre de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toutes sûretés sur lesdits biens ;- Les Obligations font l'objet de restrictions financières limitées (notamment la Société n'est pas contrainte, aux termes des modalités des Obligations, au maintien de ratios ou niveaux spécifiques de nature financière ou à une
--	--	--

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

		interdiction d'endettement supplémentaire) et ne protègent pas les titulaires d'Obligations en cas d'évolution défavorable de la situation financière de la Société.
Section E – Offre		
E.2b	Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission	<p>Le produit de la présente émission sera affecté au financement du nouveau stade de Lyon ainsi qu'au refinancement de dépenses déjà engagées dans le cadre de ce projet, dont 9,8 millions d'euros utilisés pour le remboursement d'avances d'associés consenties par Pathé et ICMI à la Société afin de préfinancer une partie des acquisitions foncières.</p> <p>Conformément aux accords en date du 26 juillet 2013, le financement du projet du Grand Stade (comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'ouvrage, l'acquisition du foncier, l'aménagement, les études, les honoraires et coûts de financement), porté par la Foncière du Montout, détenue à 100 % par OL Groupe, estimé à 405 millions d'euros, sera mis en place comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un apport en fonds propres d'un montant total d'environ 135 millions d'euros dont la plus grande part est financée par l'émission des Obligations ; - Un financement obligataire d'un montant total d'environ 112 millions d'euros, étant précisé que ce financement sera souscrit à hauteur de 32 millions par la Caisse des dépôts et consignations et à hauteur de 80 millions d'euros par le groupe Vinci ; - Un financement bancaire et par location financière d'un montant total d'environ 145 millions d'euros ; et - Les revenus d'exploitation pendant la phase de construction (à travers notamment le <i>namings</i> et la commercialisation d'espaces), d'un montant total d'environ 13 millions d'euros.
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Montant de l'émission et Produit brut 80.250.200 euros.</p> <p>Produit net Environ 78,3 millions d'euros.</p> <p>Nombre d'Obligations 802.502 Obligations.</p> <p>Valeur nominale unitaire des Obligations 100 euros.</p> <p>Droit préférentiel de souscription La présente émission d'Obligations sera faite avec maintien du droit préférentiel de souscription. Pendant la période de souscription, les Obligations pourront être souscrites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue

de la journée comptable du 31 juillet 2013 ; et

- les cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible, 2 Obligations au prix de 100 euros chacune pour 33 droits préférentiels de souscription ; et
- à titre réductible, le nombre d'Obligations qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Pour exercer les droits préférentiels de souscription, leurs titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier et payer le prix de souscription correspondant, en espèces. Le droit préférentiel de souscription devra être exercé sous peine de déchéance, à tout moment pendant la période de souscription, soit entre le 1^{er} août 2013 (inclus) et le 14 août 2013 (inclus).

OL Groupe a émis le 28 décembre 2010 des d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « **OCEANE 2015** »). Les modalités de ces OCEANE 2015 figurent dans le prospectus visé par l'AMF le 9 décembre 2010 sous le numéro n°10-432 (les « **Modalités des OCEANE 2015** »)

Il est rappelé que les demandes d'exercice par leurs titulaires du droit à l'attribution d'actions attaché aux OCEANE 2015, au cours d'un mois civil ont pour date d'exercice le dernier jour ouvré dudit mois civil, et que la livraison des actions intervient au plus tard le 7^{ème} jour ouvré suivant cette date d'exercice.

En conséquence, :

- les titulaires d'OCEANE 2015 qui ont, le cas échéant, exercé leur droit à l'attribution d'actions au plus tard le 30 juin 2013 inclus ont reçu au plus tard le 9 juillet 2013, des actions leur permettant, s'ils le souhaitent, de souscrire à l'émission des Obligations nouvelles au même titre que les autres actionnaires de la Société du 1^{er} août 2013 au 14 août 2013 inclus.
- les titulaires d'OCEANE 2015 qui auront exercé leur droit à l'attribution d'actions au plus tard le 31 juillet 2013 inclus recevront au plus tard le 9 août 2013, des actions ne leur permettant pas de participer à la présente émission (voir paragraphe « Ajustements rétroactifs » de la section 4.2.4 « *Modalités d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions* » des Modalités des OCEANE 2015). Les droits de ces titulaires seront maintenus par un ajustement du ratio d'attribution conformément aux dispositions légales et réglementaires (notamment l'article

228-99 du Code de commerce) et à la section 4.2.6 « *Maintien des droits des titulaires d'Obligations* » des Modalités des OCEANE 2015. En application du paragraphe intitulé « Ajustements rétroactifs » visé ci-avant, ces titulaires seront livrés d'un nombre d'actions additionnelles calculé sur la base du ratio ajusté eu égard au fait qu'ils auront été livrés d'un nombre d'actions calculé sur la base du ratio d'attribution d'actions connu à la date d'exercice soit le 31 juillet 2013 ne tenant pas compte de l'émission des Obligations.

- les titulaires d'OCEANE 2015 exerçant leur droit à l'attribution d'actions à compter du 1er août 2013 ayant pour date d'exercice le 30 août 2013 ne sont susceptibles de recevoir des actions OL Groupe que le 10 septembre 2013. En conséquence, les droits de ces titulaires d'OCEANE 2015 ainsi que les droits de tous les titulaires d'OCEANE 2015 n'ayant pas exercé leurs droits seront maintenus par un ajustement du ratio d'attribution (notamment l'article 228-99 du Code de commerce) et à la section 4.2.6 « *Maintien des droits des titulaires d'Obligations* » des Modalités des OCEANE 2015.

Le nouveau ratio d'attribution sera porté à la connaissance des titulaires d'OCEANE 2015 par un avis publié dans un journal financier de diffusion nationale au plus tard dans les 5 jours ouvrés qui suivent la prise d'effet de cet ajustement et d'un avis diffusé par Euronext Paris dans les mêmes délais.

Valeur théorique et cotation du droit préférentiel de souscription

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société au 26 juillet 2013, soit 2,05 euros, la valeur théorique de l'action ex-droit est comprise entre 2,05 et 1,64 euros et la valeur théorique du droit préférentiel de souscription est comprise entre 0 et 0,41 euro, selon la date à laquelle intervient le remboursement des Obligations, c'est-à-dire selon que les Obligations sont remboursées en totalité au cours du premier exercice social qui suit l'émission (émission de 45 actions par Obligation ou à l'échéance de 65 actions par Obligation). Cette fourchette ne préjuge pas la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription telle qu'elle sera constatée sur le marché.

Le droit préférentiel de souscription sera détaché le 1^{er} août 2013 et négocié sur Euronext Paris à partir de ce même jour jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit le 14 août 2013 (inclus), sous le code ISIN FR0011544451.

Offre au public

En France uniquement, du 1^{er} août 2013 au 14 août 2013 inclus.

Engagement de souscription et intention de certains actionnaires

ICMI qui détient, à la date du Prospectus, 34,17 % du capital social de la Société s'est engagé irrévocablement envers la Société, par courrier en date du 26 juillet 2013, à souscrire :

- à titre irréductible, à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, soit 4.524.008 droits préférentiels de souscription correspondant à 274.182 Obligations ; et
- à la date de règlement-livraison et au prix de souscription des Obligations, toutes les Obligations qui demeureraient non souscrites, à titre irréductible ou réductible, par tous les autres titulaires de droits préférentiels de souscription et qui lui seraient allouées par le Conseil d'administration de la Société à l'issue de la période de centralisation des souscriptions et ce pour un nombre maximum de 76.913 Obligations.

Le nombre d'Obligations qui sera alloué par le Conseil d'Administration de la Société à l'Actionnaire devra être calculé de sorte que le nombre d'Obligations souscrites par ICMI (y compris à titre irréductible) corresponde, dans la mesure du possible et sous réserve d'un arrondi nécessaire, à 43,75 % du nombre des Obligations souscrites, par Pathé et ICMI, à titre irréductible et des Obligations qui seront allouées à ICMI et Pathé dans le cadre de leur engagement respectif de souscription.

ICMI ne souscrira pas d'Obligations à titre réductible.

Pathé qui détient, à la date du Prospectus, 29,87 % du capital social de la Société s'est engagé irrévocablement envers la Société, par courrier en date du 26 juillet 2013, à souscrire :

- à titre irréductible, à hauteur de l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription, soit 3.954.683 droits préférentiels de souscription correspondant à 239.676 Obligations ; et
- à la date de règlement-livraison et au prix de souscription des Obligations, toutes les Obligations qui demeureraient non souscrites, à titre irréductible ou réductible, par tous les autres titulaires de droits préférentiels de souscription et qui lui seraient allouées par le Conseil d'administration de la Société à l'issue de la période de centralisation des souscriptions et ce pour un nombre maximum de 211.731 Obligations.

Le nombre d'Obligations qui sera alloué par le Conseil d'Administration de la Société à Pathé devra être calculé de sorte que le nombre d'Obligations souscrites par Pathé (y compris à titre irréductible) corresponde, dans la mesure du possible et sous réserve d'un arrondi nécessaire, à 56,25 % du nombre des Obligations souscrites, par ICMI et Pathé, à titre irréductible et des Obligations qui seront allouées à ICMI et Pathé dans le cadre de leur engagement respectif de souscription.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

	<p>Pathé ne souscrit pas d'Obligations à titre réductible.</p> <p>Pathé pourra, le cas échéant, céder à la société OJEJ, une société civile contrôlée par Monsieur Jérôme Seydoux, une partie des Obligations souscrites au titre de la seconde composante de cet engagement.</p> <p>Les engagements respectifs d'ICMI et Pathé garantissent, et ce quelles que soient les souscriptions par les autres titulaires de droits préférentiels de souscription, la souscription de 802.502 Obligations au maximum.</p> <p>La Société n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires.</p> <p>Prix d'émission des Obligations</p> <p>Au pair, soit 100 euros par Obligation, payable en une seule fois à la Date d'Emission.</p> <p>Compensation</p> <p>Euroclear France</p> <p>Chef de File et Teneur de Livre</p> <p>Société Générale Corporate & Investment Banking</p> <p>Co-Chefs de File</p> <p>CM-CIC Securities</p> <p>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank</p> <p>Garantie</p> <p>L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie bancaire. Cependant, les intentions et engagements de souscription de certains actionnaires, tels que décrits ci-dessus, portent sur l'intégralité de l'émission.</p> <p>Stabilisation</p> <p>Sans objet.</p> <p>Engagements d'abstention</p> <p>Engagements de la Société à l'égard du Chef de File et Teneur de Livre et des Co-Chefs de File, de ne pas émettre ou céder des actions de la Société, d'autres titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société pendant une période de 90 jours à compter de la Date d'Emission, sous réserve de certaines exceptions.</p>
--	---

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

<p>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission, du remboursement et de la rémunération en actions nouvelles ou existantes de la totalité des Obligations sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action serait la suivante :</p> <p><i>(calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2012 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2012, et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date, après déduction des actions auto-détenues et des actions d'autocontrôle et sous réserve d'ajustements en cas d'opérations financières) :</i></p>		
	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des Obligations	5,04	5,33
Après émission et remboursement en actions de 802.502 Obligations (hors paiement de l'Intérêt ou alternativement de l'Intérêt Echu)	2,92	3,15
Après émission et remboursement en actions à la Date d'Echéance de 802.502 Obligations (après paiement de l'Intérêt, soit 65 actions par Obligation)	2,20	2,41
<p><i>* En cas de conversion ou d'échange de la totalité des OCEANE 2015 sans tenir compte de l'ajustement du ratio d'attribution d'actions des OCEANE 2015 qui pourraient résulter de l'émission des Obligations</i></p>		
<p>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission, du remboursement et de la rémunération en actions nouvelles de la totalité des Obligations sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante :</p> <p><i>(calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2013 et sous réserve d'ajustements en cas d'opérations financières) :</i></p>		
	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des Obligations	1,00 %	0,80 %
Après émission et remboursement en actions de 802.502 Obligations (hors paiement de l'Intérêt ou alternativement de l'Intérêt Echu)	0,27 %	0,25 %
Après émission et remboursement en actions à la Date d'Echéance de 802.502 Obligations (après paiement de l'Intérêt, soit 65 actions par Obligation)	0,20 %	0,19 %
<p><i>* En cas de conversion de la totalité des OCEANE 2015 sans tenir compte de l'ajustement du ratio d'attribution d'actions des OCEANE 2015 qui pourraient résulter de l'émission des Obligations</i></p>		

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Répartition du capital social et des droits de vote de la Société après l'émission

A titre indicatif, la répartition du capital après remboursement à l'échéance (2023) de la totalité des OSRANE émises, serait la suivante selon les deux hypothèses théoriques extrêmes suivantes :

Hypothèse n°1 : Souscription en totalité par l'ensemble des actionnaires actuels à hauteur de leurs droits

Calculs théoriques effectués après émission, rémunération et remboursement en actions à la Date d'Echéance (soit 65 actions par Obligation, Intérêt inclus) de l'intégralité des Obligations, sur la base de la répartition du capital social de la Société au 30 juin 2013 et de la souscription des Obligations par chaque actionnaire proportionnellement à sa détention dans le capital de la Société. Il est pris pour hypothèse que les droits préférentiels de souscription formant rompus des actionnaires identifiés sont cédés dans le public et exercés par ce dernier.

Actionnaires	Après émission des 802.502 Obligations			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ⁽⁴⁾	% des droits de vote
ICMI ⁽¹⁾	22 345 838	34,17%	26 869 846	36,89%
Pathé	19 533 623	29,87%	21 485 306	29,50%
Administrateurs ⁽²⁾	3 276 468	5,01%	3 536 110	4,85%
GL events	1 549 172	2,37%	1 862 824	2,56%
ND investissement	737 591	1,13%	886 932	1,22%
Auto-détention	371 782	0,57%	0 ⁽⁴⁾	0,00
Public	17 589 443	26,89%	18 200 831	24,99%
Total	65 403 917	100,00%	72 841 849	100,00

⁽¹⁾ Au 30 juin 2013, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95% de la société ICMI représentant 99,96 % des droits de vote de cette société.

⁽²⁾ Il s'agit des administrateurs autres que les sociétés ICMI et GL Events

⁽³⁾ Calcul effectué hors prise en compte des droits de vote attachés aux actions résultant de la conversion des OCEANE 2015 et considérant que les actions résultant de la rémunération et du remboursement d'OSRANE ont un droit de vote chacune.

⁽⁴⁾ Il est pris pour hypothèse que les OSRANE correspondant au droit préférentiel de souscription de la Société sont souscrites par le public.

Hypothèse n°2 : Absence de souscription d'autres actionnaires qu'ICMI et Pathé

Calculs théoriques effectués après émission, rémunération et remboursement en actions à la Date d'Echéance (soit 65 actions par Obligation, Intérêt inclus) de l'intégralité des Obligations, sur la base de la répartition du capital social de la Société au 30 juin 2013 et de la souscription des Obligations uniquement par ICMI et Pathé conformément à leurs engagements maximum de souscription soit respectivement 22.821.175 actions et 29.341.455 actions.

Actionnaires	Après émission des 802.502 Obligations			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ⁽³⁾	% des droits de vote
ICMI ⁽¹⁾	27 345 183	41,81%	31 869 191	43,75%
Pathé	33 296 138	50,91%	35 247 821	48,39%
Administrateurs ⁽²⁾	663 338	1,01%	922 980	1,27%
GL events	313 652	0,48%	627 304	0,86%
ND investissement	149 341	0,23%	298 682	0,41%

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

	Auto-détention	371 782	0,57%	0	0,00
	Public	3 264 483	4,99%	3 875 871	5,32%
	Total	65 403 917	100,00%	72 841 849	100,00%
<p>⁽¹⁾ Au 30 juin 2013, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95% de la société ICMI représentant 99,96 % des droits de vote de cette société</p> <p>⁽²⁾ Il s'agit des administrateurs autres que les sociétés ICMI et GL Events</p> <p>⁽³⁾ Calcul effectué hors prise en compte des droits de vote attachés aux actions résultant de la conversion des OCEANE 2015 et considérant que les actions résultant de la rémunération et du remboursement d'OSRANE ont un droit de vote chacune.</p>					
<p>Calendrier indicatif de l'émission</p> <p>29 juillet 2013 Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus.</p> <p>30 juillet 2013 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus, décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</p> <p>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission des Obligations.</p> <p>31 juillet 2013 Publication au Balo et dans un journal financier de diffusion nationale d'un avis d'information des titulaires d'OCEANE 2015.</p> <p>Publication du résumé du Prospectus dans un journal financier de diffusion nationale.</p> <p>1^{er} août 2013 Ouverture de la période de souscription.</p> <p>Détachement et début de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.</p> <p>14 août 2013 Clôture de la période de souscription.</p> <p>Fin de la période de cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris - Fin de la période d'exercice des droits préférentiels de souscription.</p> <p>23 août 2013 Diffusion d'un communiqué de presse annonçant le résultat de l'opération.</p> <p>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission aux négociations des Obligations.</p> <p>27 août 2013 Règlement-livraison des Obligations.</p> <p>Admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris.</p>					
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre, les Co-Chefs de File ou certains de leurs affiliés ont rendu ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>A cet égard, Société Générale, certains établissements du groupe Crédit-Mutuel CIC, ainsi que LCL et Crédit Agricole Centre-Est (membre du groupe Crédit Agricole) interviennent en qualité d'établissements prêteurs dans le cadre du financement du projet « Grand Stade ».</p>			
E.7	Estimation des dépenses facturées aux investisseurs par l'Emetteur	Sans objet.			

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus. Ce communiqué, et l'information qui y est incluse, ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Il ne constitue pas une offre de vente ou de souscription d'OSRANE, de droits préférentiels de souscription aux OSRANE ou d'actions de la Société, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique au Canada, en Australie ou au Japon.

Les OSRANE, les droits préférentiels de souscription et les actions de la Société, mentionnés dans ce communiqué, ne pourront être vendus, offerts ou souscrits aux États-Unis d'Amérique (tel que ce terme est défini par la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. OL Groupe ne prévoit pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre publique portant sur les OSRANE, les droits préférentiels de souscription aux OSRANE ou les actions de la Société hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.